



Avis de publication

Concerne: PAP «Rue Bouvart» à Mersch.

Il est porté à la connaissance du public que conformément à la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, article 30, le collège des bourgmestre et échevins de la commune de Mersch a constaté, en sa séance du 20 décembre 2021 la conformité du p.a.p. sous avis avec le plan d'aménagement général de la commune de Mersch en vigueur.

Le dossier du projet d'aménagement particulier présenté par le bureau E-Cone de Mersch pour le compte de la société à responsabilité limitée Bouvart S.à r.l. de Mersch concernant un projet d'aménagement particulier dénommé «Rue Bouvart», sur des fonds sis dans la section G de Mersch, inscrits au cadastre sous les numéros 743/6237, 743/6238 et 743/6240 (partie) au lieu-dit «Rue de Beringen» restera déposé pendant 30 (trente) jours, à savoir du 28 décembre 2021 au 27 janvier 2022 inclus dans l'annexe de la mairie (château) à Mersch au service technique où le public pourra en prendre connaissance.

Le projet en question est également publié sous forme électronique sur le site: <http://www.mersch.lu>.

Endéans le délai visé à l'alinéa qui précède, les objections contre le projet doivent être présentées par écrit au collège des bourgmestre et échevins, à peine de forclusion.

Mersch, le 28 décembre 2021
pour le collège des bourgmestre et échevins
le secrétaire, le bourgmestre,